



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
19 décembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 43 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**Lettre datée du 18 décembre 2001, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre le texte d'un appel adressé par S. E. M. Islam Karimov, Président de la République d'Ouzbékistan, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies relativement à la situation en Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 43 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Alisher **Vohidov**



**Annexe à la lettre datée du 18 décembre 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Appel adressé au Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies par le Président de la République
d'Ouzbékistan**

L'Ouzbékistan soutient pleinement l'action engagée par l'Organisation des Nations Unies pour ramener la paix et la stabilité en Afghanistan. Il faut noter à cet égard l'importance particulière que revêtent les textes élaborés et adoptés au sein de l'Organisation, ainsi que les décisions du groupe « Six plus Deux » sur la situation en Afghanistan et le relèvement de ce pays après le conflit, qui ont servi de base à la résolution 1378 (2001) du Conseil de sécurité en date du 14 novembre 2001.

Les cinq paragraphes de cette résolution, à notre avis, répondent objectivement aux intérêts de toutes les parties à l'affrontement militaire en Afghanistan et doivent sans aucun doute constituer le principe de tous les accords qui seront conclus par la suite relativement à la formation d'un gouvernement de coalition légitime largement représentatif, et à terme pour l'instauration en Afghanistan de la stabilité et de relations normales de bon voisinage avec les États voisins de ce pays, conformément aux principes et aux normes du droit international.

L'Ouzbékistan est favorable aux accords conclus à Bonn lors des pourparlers des Nations Unies sur l'Afghanistan, et à la formation d'une administration intérimaire dirigée par Hamid Karzai. Ces accords constituent à notre avis un premier pas dans la voie du processus de paix, menant à un compromis entre les parties opposées et à la formation sur cette base de structures gouvernementales constitutionnelles en Afghanistan.

En même temps, l'Ouzbékistan, pays limitrophe de l'Afghanistan, prend à coeur et ressent avec une profonde compréhension les souffrances et les pertes qui ont été le lot du malheureux peuple afghan. Depuis plus de 20 ans que dure le conflit, une génération entière a grandi happée par cette guerre meurtrière. Ce long affrontement a laissé dans les relations entre les parties, représentant des forces territoriales, ethniques et religieuses diverses, une méfiance, des suspensions et une intolérance tenaces. Il faut reconnaître l'influence néfaste que tous ces facteurs exercent sur la situation dans le pays pour se représenter clairement les problèmes et les difficultés qui surgiront sur la voie du rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays.

Considérant objectivement la situation réelle en Afghanistan et dans la région voisine, l'Ouzbékistan, soucieux comme nombre d'autres pays de la communauté internationale de parvenir à une stabilisation rapide de la situation, ne ménage à l'heure actuelle aucun effort et prend toutes les mesures concrètes possibles pour faciliter la fourniture d'une aide humanitaire à la population afghane. Depuis le territoire ouzbek, ont été acheminées en Afghanistan ces derniers temps près de 6 000 tonnes de fournitures humanitaires diverses, envoyées par l'ONU et par d'autres organisations humanitaires internationales.

L'ouverture le 9 décembre du pont sur l'Amou-Daria, avec la participation de représentants de l'ONU et d'autres organisations internationales, a été un nouveau progrès vers un allègement du sort pénible du peuple afghan, aggravé par les rudes conditions climatiques de l'hiver.

L'un des éléments graves qui risquent d'accroître la complexité et le sérieux et même de faire naître de nouveaux foyers locaux d'affrontements armés, est l'existence d'énormes arsenaux d'équipements militaires, d'armes et de munitions, accumulés sur le territoire afghan durant les années de guerre. Les experts estiment que sur le seul territoire afghan les munitions d'armes à feu se comptent en millions d'unités, les munitions d'artillerie et autres équipements en milliers d'unités.

On ne peut que s'inquiéter en particulier de constater que ces armes restent à la disposition de divers groupes et formations armés incontrôlables dans la pratique. La population civile détient elle aussi une grande quantité d'armes.

Il importe de reconnaître que cette énorme masse d'armes peut être mise en service pour telle ou telle raison et utilisée par les belligérants pour régler des contradictions d'ordre national, ethnique, religieux et autre, qui ne peuvent malheureusement pas être exclues pour l'instant.

Or, tout affrontement armé risque d'entraîner à sa suite une escalade de la guerre en Afghanistan, selon des modalités et des formes nouvelles, ainsi qu'un regain de la tension et de la déstabilisation dans l'ensemble de la région.

Nous sommes convaincus que le processus de stabilisation progressive de la situation et le rétablissement de la vie pacifique en Afghanistan doivent s'accompagner de la réduction et de l'élimination de l'énorme masse d'armes accumulées au cours des dizaines d'années qu'a duré la guerre dans ce pays, car si cette question n'est pas réglée les conditions indispensables ne seront pas réunies pour empêcher une militarisation accrue de la situation.

Cet étant, Monsieur le Secrétaire général, je m'adresse à vous pour vous demander de saisir le Conseil de sécurité pour qu'il examine cette question et adopte une décision à ce sujet.

Le Président de la République d'Ouzbékistan
(Signé) I. Karimov